



Maison des comités
106 rue des Bussys
95600 Eaubonne
Tel : 01 34 16 07 51
arccd95@yahoo.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Tir à L'Arc

Association déclarée le 7 janvier 1976 N° 1154

Division Départementale : DD 95 Saison - 2025 / 2026

Origine de la filière par équipes de clubs, les DD sont les premières étapes de la formation du tir à l'arc par équipes.

Clubs et Compagnies concernées : Toutes les équipes de clubs du 95 (une équipe par club ou compagnie).

Limitations : les archers évoluant ou ayant évolué la saison précédente en DR(e ou h) ou en D1 et D2 - (classique ou poulies) ne peuvent participer à la DD.

Un archer transféré d'un club peut participer à la DD s'il ne tire pas dans une autre Division (D1, D2, DR).

Composition des équipes : 4 tireurs (3 titulaires + 1 remplaçant).

Identités des équipes : Classique H, Classique F, Compound H ou mixtes (pas de mixité en DR), Compound F.

Les concours de la DD95 sont : 08 et 09 /novembre 2025 - 2X18m en salle à **Eragny**
10 et 11/janvier 2026 - 2X18m en salle à **Villiers le Bel**
xxxxxxxxxx - 2x50m TAE discipline Nationale à **xxxx**
xxxxxxxxxx - 2x70m TAE discipline Internationale + **Duels** à **xxxx**

Règlements :

- Respect de règles FFTA dans les épreuves programmées.
- Le classement s'opère après chaque épreuve en additionnant les points des 3 meilleurs scores de l'équipe de 4 tireurs déclarée avant le début des tirs.
- La composition de l'équipe peut être modifiée à chaque épreuve, c'est le club qui est inscrit.
- Les équipes sélectionnées à la fin de la DD s'engagent, à participer à la finale des DD et en cas de victoire à cette compétition, de monter l'année suivante en DR Honneur ou DR Excellence.
- En cas de refus de monter le club se verra imposer des sanctions sportives mises au point par la région.
- Les membres d'une même équipe doivent tirer au même départ.
- Il y aura des **duels par équipe pour le TAE Distance Internationale "FITA"**.
- L'équipe classée 1ère sur les 4 concours du département sera sélectionnée d'office pour la finale DD.
- Un coefficient multiplicateur "x 2" des points pour le DN *Fédéral* et le DI *FITA*, valorisation des concours Extérieurs.
- L'organisateur a l'obligation de réserver les places des tireurs. Ces places sont payées par le département.
- Pour le DN et le DI, l'organisateur se doit de placer les archers sur le pas de tir conformément à la réglementation fédérale. Pour la salle, l'organisateur essaiera de respecter dans la mesure du possible cette réglementation car les archers ont la possibilité de choisir leur blason.

Le montant de l'inscription par équipe représente les mises des **4** tireurs sur les **4** concours.

Le comité versera à chaque organisateur: **35 €** par équipe en salle et **45 €** par équipe en extérieur.

Un complément de **15 € par équipe** sera versé par le département à l'organisateur du DI *FITA* (pour les duels).

Si une équipe ne participe pas à une étape pour des raisons valables, elle ne sera pas remboursée, mais l'organisateur recevra le montant de l'inscription prévue.

Bon tir à tous.

Jérôme BERTHELOT
Président du CD95 Tir à l'Arc